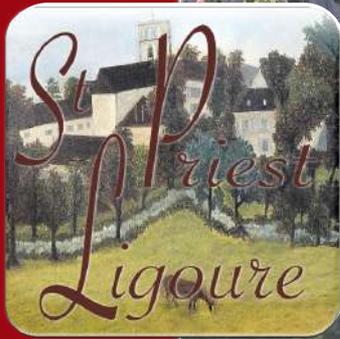


LAS NOVELAS

JUILLET 2022 N° 41



Plantation d'un châtaignier à Kilstett

Visite en ALSACE

Par Bernard DELOMENIE

Lors du week end de l'ascension, les quatre communes jumelées à KILSTETT (Janailhac, La Roche l'Abeille, La Meyze et Saint Priest Ligoure) ont enfin pu rendre visite à leur jumelle, voyage retardé suite à la pandémie. Avec les membres de l'association « Les amis de Kilstett » et d'autres bénévoles le bus nous emmenant en Alsace était complet. L'accueil comme toujours musical et chaleureux fut au rendez vous. Le programme aussi, avec visite de Strasbourg et du village préféré des français en 2020 « Hunsbach ». Les repas en famille ou en commun furent des moments très conviviaux et appréciés. La remise des cadeaux à Kilstett fut également un moment d'émotion, trois vases de la porcelaine HAVILAND avec des motifs différents, afin que nos amis alsaciens complètent leur collection de présents du LIMOUSIN. Avant notre départ dimanche matin après la cérémonie au monument aux morts, nous avons pris nos pelles pour planter devant la mairie de Kilstett, un châtaignier offert par les communes limousines, gage d'une amitié durable.

Nous attendons nos amis de Kilstett en 2024 pour fêter les 20 ans du premier jumelage.

Prochaine fête à Saint Priest Ligoure

Les bénévoles du comité des fêtes et les élus souhaitent proposer une journée de fêtes familiale à Saint Priest Ligoure pour que les habitants puissent se retrouver et passer un moment agréable. Le samedi 6 août des animations à partir de 16h00 sont prévues :

- À partir de 16h : jeux d'adresses pour enfants et adultes
- 18h : apéro en musique
- À partir de 20h : repas champêtre, musique ; repas : 18€, 10€ pour les enfants ; réservation au 06.23.04.15.53 - 06.28.90.77.12
- 23h : feu d'artifice, ouvert à tous

- Samedi 6 août
Journée de fête à
Saint Priest

Organisée par le comité des fêtes

- **Le comptoir reste ouvert tout l'été :**

- Mardi, jeudi et vendredi : 10h-12h / 16h30-19h30
- Mercredi : 10h-12h
- Samedi : 10h-13h / 16h30-19h
- Dimanche : 10h-13h

- **N'hésitez pas à télécharger l'application « panneau pocket » pour recevoir les infos en direct (gratuit)**



LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2021

Par Simon CUIILLERDIER

Comme tous les ans depuis de nombreuses années, le 2 juillet nous avons pu apprécier le fleurissement des habitations des 22 participants au concours communal de fleurissement, avec notre jury de choix Isabelle et Lucie.

Encore une fois malgré la chaleur et la sécheresse, le travail des habitants de la commune est remarquable et fait avec passion.

Nous nous sommes retrouvés par une belle matinée le samedi 9 juillet, dans une ambiance chaleureuse, chez M. et Mme Meize à la Rouvelade pour remettre les diplômes ainsi qu'une composition florale aux participants.



Cette année, nous n'avons pas pu faire remonter de candidat au concours départemental, mais des aménagements sont très prometteurs pour les prochaines années.

En 2023, notre commune doit voir le passage du jury régional du concours de fleurissement des centre-bourgs. En effet, avec nos agents, nous faisons tout pour embellir le bourg et ses alentours afin de conserver notre « fleur » en tant que village fleuri et pourquoi pas en acquérir une deuxième.

Ceci est une reconnaissance et ce travail est un moyen, parmi tant d'autres, de rendre notre village accueillant et agréable pour ses habitants et les visiteurs.

Toute personne intéressée peut s'inscrire en mairie pour le concours de fleurissement de l'an prochain.

LE DÉPART D'UN ADJOINT

Par Bernard DELOMENIE

C'est le vendredi 8 avril que Jean Michel CROCI nous a quitté à l'âge de 67 ans. Cette disparition brutale et si violente, nous a tous profondément choqué et nous laisse un douloureux sentiment d'injustice.



Elu en mars 2020, à la suite d'Eliane sa femme, le conseil le nomma adjoint au maire, où il remplissait sa mission avec sérieux, assiduité et savait se rendre disponible pour la collectivité et le monde associatif.

Après une carrière bien remplie au groupe La Poste, il prit sa retraite en 2020 ; il s'est totalement investi dans son rôle d'adjoint, pour le suivi des projets de la commune et leurs réalisations, comme la refonte du site internet, le bulletin municipal et les travaux plus structurants, église, école. Il s'est également beaucoup impliqué pour la mise en place de la plaque dédiée à M. Léon LASPOUGEAS, inaugurée en septembre dernier, manifestation qui sans lui ne se serait pas réalisée, marque supplémentaire de son attachement à Saint Priest Ligoure, commune qu'il avait rejointe en 2008.

Il était également membre du conseil d'administration de l'association Li-en-Goure, association pour laquelle il donna beaucoup de son temps, notamment pour les permanences du dimanche matin, mais aussi à préparer du boeuf bourguignon chez lui, pour partager avec nos aînés après une sortie en bus à la foire de St Yrieix la Perche ou de la Croisille sur Briance.

Nous avons encore des projets à réaliser ensemble, malheureusement, il nous revient la lourde tâche de les poursuivre sans lui, dans le respect de ce qu'il espérait pour la collectivité,

Pour ma part, je garderai le souvenir de notre première rencontre ici à Saint Priest Ligoure dans un endroit très convivial, où j'ai découvert une belle personne.

Pour rendre hommage à Jean-Michel, je citerai ces quelques mots de Montaigne: « la valeur de la vie ne réside pas dans la longueur des jours mais dans l'usage que nous en faisons ».

Jean Michel nous a quitté trop tôt, mais il a vécu et vivra encore longtemps au travers de son engagement et de son action pour les autres.

LES ÉCOLES

Par Laure DANGLA-GENDREAU

A partir de l'année scolaire prochaine, les modalités des nouvelles inscriptions à l'école primaire (maternelle et élémentaire) évoluent :

1. Prise de contact avec la mairie de l'école : remplissage du dossier d'inscription et fourniture des pièces justificatives : livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile ; un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

En cas de changement d'école, prévoir aussi le certificat de radiation délivré par l'ancien établissement scolaire.

La mairie délivre un certificat d'inscription suite à cette opération.

2. Prise de rendez-vous avec le directeur.ice de l'école où sera scolarisé l'enfant pour finaliser l'inscription sur la base du certificat délivré par la mairie. Présenter si besoin le certificat de radiation.

Quand l'enfant est déjà scolarisé sur le RPI, il passe d'une classe à l'autre sans autre formalité. Contact des mairies :

- Janailhac (CP, CE1, CE2) : 0555007106 - mairie.janailhac@orange.fr
- Saint Jean-Ligoure (CM1, CM2) : 0555006183 - mairiesaintjeanligoure@orange.fr
- Saint Priest Ligoure (maternelle) : stpriestligoure.mairie@wanadoo.fr

L'année scolaire 2022-2023 comptera environ 145 enfants répartis dans 7 classes comme suit : PS / MS-GS / CP / GS-CE1 / CE1-CE2 / CE2-CM1 / CM1-CM2

Les effectifs montent à maximum 22 enfants par classe, ce qui est le véritable atout de nos écoles en milieu rural, avec des enseignant(e)s très volontaires pour un climat propice aux apprentissages dans le calme et la bienveillance.

Le projet pédagogique du RPI s'articule autour de 3 axes : développer le langage oral, développer les compétences en résolution de problèmes mathématiques, améliorer le bien-être de chacun à l'école, favoriser des relations épanouissantes.

Les conditions de scolarisation sont faites pour faciliter la vie des familles grâce à des services adaptés pour les parents qui travaillent parfois loin de leur domicile :

- transport scolaire régional au plus près des hameaux (payant - scolaire87.transports.nouvelle-aquitaine.fr),
- navette entre les sites des écoles (payant, pris en charge à 100% par les mairies)
- garderie de 7h à 8h50 et de 16h20 à 19h, et cantine où la préparation est faite sur place dans chaque école (payant).

Les garderies rassemblent les enfants de différents niveaux et sont encadrées par du personnel communal engagé pour les enfants. Elles disposent de jeux adaptés aux différents âges accueillis, d'espaces extérieurs, les enfants peuvent y prendre leur goûter préparé par les parents.

Enfin l'**association des parents d'élèves (APE)** « Les 3 Crayons Bleus » organise toute l'année des manifestations, des ventes groupées, des temps d'échanges, des randonnées qui permettent de créer du lien entre les familles en dehors de l'école, et les bénévoles issus de certaines activités participent au financement des activités scolaires (piscine, sorties...). Rejoignez-le !

Contact APE : les3crayonsbleus@gmail.com

La fête de l'école s'est tenue le dimanche 3 juillet, toute la journée, organisée par les enseignants et l'APE. Un programme riche et varié était proposé aux participants :

- matin : spectacle des élèves
- repas grillades sur place organisés par l'APE
- après-midi : jeux en plein air avec l'association Partajeu suivi d'une boom pour les enfants

Merci aux enseignants, aux élèves, aux familles pour leur présence nombreuse, aux bénévoles et aux associations qui ont fait de cette journée un temps inoubliable pour les enfants.

De quoi clôturer l'année scolaire en beauté !

Bonnes vacances à tous et à la rentrée !



TRAVAUX COMMUNAUX:

Par Pierre LAGRANGE

- Maison de services

Grâce au précieux travail de nos agents Jean-Michel et Sébastien, que nous remercions tout particulièrement ici, les travaux de la maison située 6 rue Cécile Sabourdy sont terminés. Ce projet a été financé en grande partie par le conseil régional dans le cadre d'un appel à projets sur le maintien d'activités en ruralité.



Par ailleurs, il a permis de faire intervenir des artisans locaux tel que Bernard Desmoulin pour la partie électricité/plomberie, Jean-Luc Célerier pour la partie maçonnerie ou encore les établissements Lavaud pour les menuiseries.

Ce nouveau bâtiment communal est composé de deux pièces, d'un hall d'entrée et d'un coin sanitaire. La première pièce de 14m² située au rez-de-chaussée, accueillera dans les prochaines semaines le cabinet de nos infirmières, actuellement situé près de la mairie. Ce nouveau local sera mieux dimensionné à leur usage. La seconde de 20m² à l'étage, encore inoccupée, a vocation à accueillir une activité, qu'elle soit ponctuelle ou permanente. Pour toutes informations quant à la disponibilité de ce lieu, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.

- Nouvelle chaufferie pour les bâtiments municipaux

Depuis le 11 juillet 2022 et pour une durée d'environ six mois, d'importants travaux au niveau de la chaufferie sont à l'œuvre au sein des bâtiments communaux. La réglementation thermique des bâtiments tertiaires prévoit l'obligation d'agir en faveur de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants à usage tertiaire. Nos bâtiments communaux (mairie, école, garderie, restaurant scolaire, logements), actuellement équipés de trois chaudières à fioul et d'une chaudière à gaz, sont donc concernés directement. Par ailleurs, l'âge de l'installation actuelle (18 ans), la flambée des prix du fioul et bien évidemment son impact sur l'environnement que chacun connaît, ont incité l'équipe municipale il y a

quelques mois à envisager de changer de système de chauffage.

Le projet ainsi retenu est une chaufferie biomasse à granulés de bois avec création d'un réseau de chaleur pour la production de chauffage. L'intérêt de cette nouvelle installation est grand : solution alternative aux énergies fossiles, baisse considérable des charges, réduction de l'impact carbone.

La chaufferie sera créée dans l'un des garages des ateliers municipaux. La chaudière à gaz propane du restaurant scolaire sera remplacée en lieu et place par une chaudière gaz à condensation, afin d'assurer un éventuel secours et appoint de la nouvelle chaufferie. Un maillage des différentes installations sera donc réalisé et permettra d'assurer une continuité de services en cas de problèmes.

A noter que ce projet sera financé à hauteur de 75% par la DETR, l'ADEME et le conseil départemental.

L'ensemble des travaux prévus dans la cantine scolaire et dans les salles de classes sont réalisés durant les vacances scolaires. Les éventuelles coupures de chauffage nécessaires aux raccordements définitifs seront organisées et préparées de manière à réduire les durées de celles-ci au maximum et limiter la gêne occasionnée. Une circulation alternée a été mise en place chemin de la vigne, en raison des travaux de câblage. La fin des travaux est prévue pour décembre 2022.

- Déploiement de la fibre

Depuis plusieurs jours, vous avez sûrement constaté l'apparition progressive d'un nouveau réseau aérien. Ce dernier permettra prochainement la diffusion de la fibre sur tout le territoire communal. C'est le syndicat Dorsal qui est en charge de ce déploiement. Afin que chaque habitation puisse accéder à ce nouveau service, un élagage partiel a dû être réalisé avant l'implantation des poteaux et la pose des câbles. Il faut noter que seules les branches gênantes pour le passage des fils ont été coupées et qu'il existe encore de nombreux endroits où un élagage approfondi doit ou devra être absolument réalisé par chaque propriétaire concerné. C'est une étape très importante puisqu'elle assurera la pérennité du service et évitera les futures coupures de fils.

La mise en service interviendra en début d'année 2023. Il vous reviendra dès lors, si vous le souhaitez, de contacter un fournisseur d'accès à internet. Une réunion d'information sera organisée par la municipalité pour expliquer les démarches à suivre.